

Direction générale
de la santé publique

PAR COURRIEL ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 mai 2016


SAFERA


Objet : Réponse à l'invitation d'une participation du ministère de la Santé et des Services sociaux au colloque de SAFERA en octobre 2016

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 18 janvier 2016, des discussions ont eu lieu, au sein des services du ministère de la Santé et des Services sociaux impliqués en prévention de l'usage de l'alcool et en offre de service auprès des jeunes et des familles.

Aux termes de ces discussions, il a été convenu que le Ministère amorcerait une réflexion en ce qui concerne le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale au Québec, réflexion qui sera soutenue par des experts en la matière. Par ailleurs, il a été convenu que le Ministère ne participera pas au colloque organisé par SAFERA et ne financera pas cet événement. Le Ministère soutient déjà les activités de votre organisme par le biais d'une subvention octroyée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs. *

Le directeur national de la santé publique
et sous-ministre adjoint,



Horacio Arruda, M.D., FRCPC

N/Réf. : 16-MS-00340